



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 mars 2010

Philippe Pellegrin, Président, souhaite la bienvenue, la secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 37

Membres excusés : 3

Membres absents : 0

Total membres : 40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation d'un nouveau conseiller
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 3 décembre 2009
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 48/2010 : Rénovation de la place de jeux pour enfants – Demande de crédit d'investissement
5. Préavis No 49/2010 : Réfection de l'étanchéité des toits et des verrières du Centre sportif « En Praz Corbet » Demande de crédit d'investissement
6. Préavis No 50/2010 : Demande d'augmentation de la limite du compte courant de trésorerie
7. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau membre

L'assemblée se lève pour l'assermentation d'un nouveau conseiller, Monsieur Diego Suva.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 3 décembre 09

Patrick Barras, Municipal, relève une erreur en p. 2 lors de son intervention. Il faut parler de déchets méthanisables et non métallisables. Correction sera faite.

Roland Oppliger remarque un terme inadéquat en point 5 lorsqu'il est fait mention du tableau des comptes. Jacques Ansermet, Syndic, ajoute qu'il ne s'agit en effet pas du tableau officiel mais plutôt d'une vulgarisation. Aucune correction n'y sera apportée.

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

3. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- présente le nouveau fascicule « Région Nyon » qui permet de connaître plus en détail le conseil régional.
- Les comptes de la « Combe gelée » se résument comme suit : CHF 2270.- de charges contre CHF 10'970.- de produits. La rentabilité est de 2,4 %. La Municipalité a investi dans des couvertures militaires et une partie des produits sera utilisée pour la réfection des peintures.
- Le PPA est en cours d'enquête jusqu'au 26 mars. Un diaporama nous est présenté à ce sujet.

Hélène Lasser, Municipale :

- Au mois de juin, les conseillers voteront un préavis pour accepter la charte du parc jurassien vaudois. En 1973, 13 communes avaient créé une association en vue de former un parc jurassien et l'année passée 31 communes ont souhaité adhérer à ce parc. Ces demandes doivent encore être avalisées par les conseils généraux et communaux. Des subsides Fédéraux et Cantonaux permettront de préserver ce parc.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Le 17 avril, à 11h00 aura lieu la dégustation annuelle des vins de la Commune dans le foyer de la salle communale. La livraison se fera le 5 juin.
- Un dossier avec examen préalable concernant la possibilité de créer un deuxième logement par bâtiment dans la zone villas / chalets de la Florettaz a été envoyé au Canton. Celui-ci va nous retourner ce dossier pour une mise à l'enquête de 30 jours, puis un passage devant le Conseil Communal pour l'entrée en vigueur.

Patrick Barras, Municipal :

- La police cantonale a posé son radar sur la route de Crassier pendant une heure le 5 février de 8h20 à 9h20. 173 véhicules ont été contrôlés et seulement 6 conducteurs ont été dénoncés.
- Il y a quelques années, plusieurs Communes, dont Chésereux, ont acquis un radar préventif. Celui-ci a été installé dans une zone 30km/h, route de la Poste. Sur 1321 véhicules, environ la moitié roulait à plus de 30km/h, mais seulement 2 véhicules à plus que 50km/h.
- Le 23 février a eu lieu une séance avec l'adjudant sur la police de proximité. Malheureusement très peu de monde était présent.
- En ce qui concerne le transport des déchets verts, notre Commune a tenté de trouver une solution pour réduire les coûts en impliquant les autres communes de l'AIAB. Mais, selon toute vraisemblance, nous allons faire cavalier seul. Le 24 mars, les personnes inscrites recevront le container adéquat.

Nicolas Schwab revient sur l'organisation des zones et se demande si le projet de parking de 80 places a été abandonné.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que le parking existe bel et bien, et il encourage chacun à aller voir les plans. Il s'agit d'un parking de 40 places destinées à la piscine. La Municipalité souhaite également garder un espace disponible qui restera en pelouse, utilisable éventuellement comme parking complémentaire lors de manifestations. Le PPA sert à planifier les zones, et le Canton reste très strict sur tout ce qui a été planifié.

4. Préavis No 48/2010 : Rénovation de la place de jeux pour enfants – Demande de crédit d'investissement

Monique Locatelli lit le rapport de la commission ad hoc.

Monique Herren lit le rapport de la commission des finances.

Questions :

Georges Lacôte demande si les arbres ne devraient pas être élagués avant les travaux.

Hélène Lasser prend compte de la remarque.

Dominique de Villeneuve souhaite des précisions quant à la couverture du sol : copeaux ou plaques en mousse qui sont, semble t'il, moins efficaces à l'usage.

Hélène Lasser, Municipale, répond que cela dépend des engins. Les normes de sécurité sont très strictes, et on ne peut y déroger.

Vote :

Le préavis No 48/2010 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 49/2010 : Réfection de l'étanchéité des toits et des verrières du Centre sportif « En Praz Corbet » Demande de crédit d'investissement

Georgette Ansermet, Municipale, présente quelques diapositives afin de démontrer la nécessité des travaux et de mieux les situer sur le bâtiment : les toits plats, les verrières latérales, l'isolation thermique du toit est entièrement dégrafée ainsi que les joints de dilatation. Pour les verrières, la Municipalité a choisi la même entreprise qui les a posées à l'origine. La Municipalité va tenter d'obtenir une subvention Cantonale.

Alexandre Rigamonti rapporte pour la commission ad hoc.

Philippe Widmer rapporte pour la commission des finances.

Suite au rapport de la commission ad hoc, Madame Georgette Ansermet, Municipale, explique que les panneaux solaires ont été étudiés lors de l'étude de faisabilité de la chaufferie. Il s'est avéré que ces panneaux n'étaient pas compatibles avec une ancienne toiture et qu'une chaufferie à plaquettes à bois était beaucoup plus adéquate. Les panneaux ne peuvent donc pas faire partie de ce préavis.

Questions et remarques :

Diego Suva remarque que le rapport de la commission ne fait pas mention de panneaux, mais de fixations pour d'éventuels panneaux solaires à venir. C'est un travail mineur qui peut être fait facilement maintenant dans l'éventualité d'une pose ultérieure de panneaux solaires. *Christian Pierrehumbert, Municipal, s'est occupé de l'étude de faisabilité de la chaufferie et répond que l'utilisation de panneaux solaires en association avec un chauffage à plaquettes à bois n'est pas rentable car cela occasionne un surcoût important. De plus, les panneaux solaires se poseraient sur les grandes parties du toit et non sur les parties inférieures qui sont à rénover.*

Françoise Ramel revient sur la remarque de la commission des finances et soutient le fait que les travaux doivent être pris sur les dépenses courantes, car il s'agit de maintenance.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que techniquement tout est possible. Dans ce cas précis, nous avons tout intérêt à amortir immédiatement. La Municipalité optera dans la mesure du possible pour la solution proposée, mais cela dépendra surtout des comptes.

Vote :

Le préavis No 49/2010 est accepté à la majorité : 27 oui, 9 non, 1 abstention.

6. Préavis No 50/2010 : Demande d'augmentation de la limite du compte courant de trésorerie

Jacques Ansermet, Syndic, précise que ce préavis est explicite et relève uniquement du fonctionnement de trésorerie. Pour le moment il n'y a aucun besoin, mais cela pourrait être le cas d'ici un ou deux mois.

Jean-Claude Duperrex rapporte pour la commission des finances

Marie-Louise Antonin souhaite un vote au bulletin secret, cette demande est appuyée par 5 membres.

Vote :

Le préavis No 50/2010 est accepté à la majorité : 30 oui, 6 non, et 1 abstention.

7. Propositions individuelles

Philippe Widmer souhaite informer les conseillers sur le télé-réseau. Notre Commune est très bien équipée avec le câble et, à la fin du mois de mars, nous pourrions recevoir 115 chaînes en qualité numérique. Pourtant, la plupart des abonnés au TRN n'utilise le câble que pour la TV et c'est dommage. Il ne faut pas oublier que sur un seul et même support, vous pouvez en plus de regarder la télévision, écouter votre radio en qualité numérique, surfer sur internet à haut débit, et même téléphoner à des prix très concurrentiels. Les nouvelles télévisions possèdent un décodeur intégré, et, pour ceux qui ont des anciens postes, ils peuvent acheter un décodeur pour 50 - 100 CHF afin de recevoir toutes les chaînes.

Roland Oppliger rappelle que le Canton a lancé, avec la Ligue de la Santé, un vaste programme «Ca marche» visant à sensibiliser la population aux bienfaits de l'exercice pédestre. Pour les enfants des écoles, des pommes sont distribuées gratuitement à la récréation, pour les adultes le programme « En vélo au boulot » est assez bien suivi par la population. L'ensemble des municipalités a reçu des documents à ce sujet et Roland Oppliger souhaite savoir ce que la commune va faire ou ne pas faire à ce sujet.

Christian Pierrehumbert explique que les nombreuses activités de ces derniers mois n'ont pas permis à la Municipalité de se pencher sur ce programme mais ils y sont sensibles. En effet, dans cette optique la Municipalité va construire un trottoir sur une partie de la route de Grens, ainsi qu'un chemin piétonnier qui permettra aux écoliers de rejoindre les bâtiments scolaires de Borex.

Nicolas Schwab souhaite féliciter les services de déneigement et les remercier de leur travail tout au long de l'hiver. Par ailleurs, en se promenant entre l'école et l'extrémité sud du golf, il a été choqué par le nombre de détritiques qui jonchaient le bord de la route. Il s'est attelé à les ramasser, et cela à nécessité 6 sacs poubelle de 110lt dont le contenu est parfois surprenant (paquets de cigarettes, bouteilles de PET, bouteilles de vin et de bière, cannettes, sprays anti-moustiques et même une poêle à frire!) Il se demande si l'on pourrait agir préventivement en plaçant plus de poubelles le long de cette route ou s'il était possible aux employés communaux d'effectuer ce ramassage plus régulièrement.

Monique Locatelli remarque que les employés communaux le font déjà souvent et qu'ils ont assez à faire. Par contre le ramassage des déchets pourrait faire l'objet d'une sensibilisation auprès des élèves de l'école.

Patrick Barras revient sur le déneigement de cet hiver et transmettra les remerciements aux intéressés. Pour ce qui est des déchets, ce sont des incivilités. La Municipalité va se pencher sur l'idée d'organiser un nettoyage avec les écoles.

Françoise Ramel suggère d'associer la société de développement à ce projet, ce qui ferait le lien entre la population et les écoles.

Karim Sekkiou relève que les propriétaires de chien ne sont pas non plus exemplaires, puisque nombreuses sont les crottes laissées n'importe où. Il se demande si une information supplémentaire pourrait être envoyée à la population.

Patrick Barras répond que les gens sont suffisamment avertis. Des sacs sont disponibles dans les containers prévus à cet effet.

Alexandre Rigamonti revient sur le panneau « N'en jetez plus » qu'il avait proposé de placer et qui, après enquête, s'avérait être du ressort du Canton. Il se demande si la commune ne pourrait pas motiver le canton sur ce sujet.

Patrick Barras, Municipal, pense qu'il faut plutôt compter sur l'éducation des promeneurs qui abandonnent leurs déchets au bord des routes.

Dominique de Villeneuve estime qu'un panneau aura quand même un impact positif.

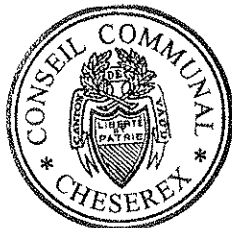
Roland Oppliger rappelle que d'autres communes ont aussi des problèmes de déchets, alors pourquoi ne pas montrer l'exemple.

Heinz Schmidt rappelle qu'au moins les crottes sont biodégradables et appuie la solution d'un panneau.

La séance se termine à 21h30 par la verrée traditionnelle.

Le président :

Philippe Pellegrin :



La secrétaire :

Lilly Steimer